



MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 20

Pouvoirs : 07

Excusé : 00

Absent : 02

Qui ont pris part

à la délibération : 27

SEANCE DU 22 JUILLET 2024

Date de convocation : 15 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux juillet à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – M. FRANCESCHINI Damien – M. DEZERAUD Philippe - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à M. VINCENT Gilles - M. BLANC Romain donne pouvoir à Mme DEMIERRE Colette – M. QUENET Xavier donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. FONTANA Alain donne pouvoir à M. MARIN Michel - Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à M. TOULOUSE Christian – Mme SAUQUET Adeline donne pouvoir à Mme VIENOT Véronique – Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. CALMET Pierre

Excusé :

Absent : M. CLAVE Denis – M. LE PEN Jean-Ronan

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien

8. PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU PARCOURS JEUNES BAFA 2024

- Pièces jointes : plaquettes parcours BAFA TPM.

Monsieur le maire explique à mesdames et messieurs les membres du conseil municipal que la métropole Toulon Provence Méditerranée initie et coordonne un parcours de formation BAFA dans le cadre de la convention territoriale globale métropolitaine.

Cette action fait écho à un besoin des communes qui recrutent des animateurs pour leur accueil collectif de mineurs. Il s'agit de développer l'engagement et l'employabilité des jeunes en leur permettant d'accéder à une formation favorisant leur insertion professionnelle.

Ce parcours permet au jeune de réaliser la totalité de la formation en partenariat avec la métropole, les communes, les organismes de formation et la caisse d'allocations familiales du Var.

Une enveloppe annuelle de 20 000 € en 2024 a été votée en conseil métropolitain.

En effet, chaque jeune pourrait bénéficier d'une aide de 400 € (en complément des aides existantes) afin de financer son BAFA.

Dans le cadre de ce dispositif, il est précisé que la commune souhaite s'engager dans cette démarche en :

- accueillant le jeune pour le stage du 2^{ème} module selon leur capacité d'accueil (au sein des ACM municipaux ou associatifs de la commune) ;
- recrutant le jeune après l'obtention du BAFA en fonction de ses besoins.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

De bien vouloir approuver l'adhésion de la commune à la démarche parcours jeune BAFA de la métropole TPM.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT